

42.—*Diplômes ordinaires de Zélateurs ou de Zélatrices du Cœur de JÉSUS.* (En noir.)

Ils sont expédiés gratuitement par le Directeur diocésain ou, à son défaut, par le Directeur supérieur, *il est de rigueur d'envoyer les noms des récipiendaires en demandant leurs diplômes.* (Ang. No. 42^a.)

43^(a).—*Diplômes enluminés pour Zélatrices* (12 x 9½) : \$1.00 la douzaine; 10 cts l'unité.

43^(b).—*Autres Diplômes enluminés pour Zélateurs ou Zélatrices*; 50 cts la douzaine. (Ang. No. 43^(c).)

N. B.—Dans tous les Centres de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince Edouard, c'est au Rév. Gerald MURPHY, Eglise St-Patrice, Halifax, qu'il faut s'adresser pour les Diplômes de la sainte Ligue.

44.—*Diplôme d'affiliation d'une Confrérie du Sacré-Cœur à l'Archiconfrérie du même nom*, érigée canoniquement dans l'Eglise du Gesù, à Montréal, et jouissant de tous les privilèges et indulgences de l'Archiconfrérie romaine du Sacré-Cœur.

Pour l'obtenir, il faut envoyer au Directeur primaire, le R. P. J. B. Nolin, S. J., le décret de l'Ordinaire par lequel la dite Confrérie a été érigée canoniquement et la permission écrite de l'Evêque de demander l'affiliation.

Une somme de \$1.00 pour couvrir les frais généraux de l'Œuvre est ordinairement expédiée avec la demande d'affiliation.

Des *instructions primaires* pour demander l'affiliation de la confrérie du Sacré-Cœur et son *affiliation* seront envoyés gratuitement sur demande par le Directeur primaire.

45.—*Le Registre de l'Apostolat* (1er Degré) pour l'inscription des noms des Associés de la sainte Ligue, pouvant contenir 2,000 noms.—Filets rouges et en-têtes imprimés : 50 cts. (Ang. No. 46)

47.—*Le Livre des Quinzaines* pour enregistrer le nom des Associés du Deuxième Degré de l'Apostolat, avec un index alphabétique pour inscrire les noms des Zélateurs et des Zélatrices.—Filets rouges, en-têtes imprimés—pour 100 Quinzaines; 75 cts. (Ang. No. 48.)—N. B. On peut se procurer sur commande des Registres plus considérables.

49.—*Billets d'admission* dans l'Apostolat de la Prière (Ang. No. 50) et dans l'Archiconfrérie romaine du Sacré-Cœur; 10 cts le 100. (Ang. No. 51 : 20 cts le 100).

52.—*Livrets d'admission dans la Ligue du Sacré-Cœur pour les hommes*, avec le sommaire des constitutions de la Ligue. 16 pages avec couverture : \$1.00 le 100. (Ce livret n'est pas traduit en anglais.)

54.—*Brevets de Cadets ou Billets d'admission* dans le corps des *Cadets du Sacré Cœur* avec indication des Pratiques et des Promesses : 25 cts le 100. (Ces Brevets ne sont pas traduits en anglais.)

55.—*Listes d'enrôlement* à l'usage des Zélateurs et des Zélatrices. 25 cts le 100. (Ang. No. 56.)

IV.—Feuilles diverses

60.—*Feuilles des Intentions particulières et du Trésor.* 15 cts le 100. (Ang. No. 61.)

62.—*Grandes Feuilles du Trésor et des Intentions particulières* pour classes, salles de Communautés, etc. : 25 cts la douzaine. (Ang. No. 63.)